REPUBLIQUE DU BENIN

Autorité contractante : Secretariat Executive du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les IST et les Epidemies (SE/CNLS-TP)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MS
DELEGUE DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS
BON A LANCER
Rétiré le 08/11/2023
Nom OKALAON
Prénom Laurelle
Signature

DOSSIER DE PRESELECTION

Emis le : 09 NOV 2023

BON A LANCER
DNCMP / DCMP / MS

Objet du marché : RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS POUR L'EVALUATION DE LA PHASE PILOTE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTE COMMUNAUTAIRE

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_D/CPPFE_82380

Source de financement : Financement USAID

Gestion : *2023*

Imputation budgétaire : Amendement complémentaire USAID

Accord de prêt : Non applicable

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 08 NOV 2023
Pour Lancement de l'Avis

Octobre 2023

Ministère des Finances * Direction Générale des Marchés Publics – Délégation de contrôle
Narcisse Stanislas Koffi KOTTO

I. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC

Projet : USAID

Objet : Evaluation de la phase pilote de la politique nationale de santé communautaire

Référence du marché : PI_D/CPPFE_82380

AVIS N°.019/2023/SE-CNLS-TP/C-DAF/PRM/DCMP du 09 NOV 2023

1. Le présent avis d'appel public à candidature de marchés publics fait suite au plan de passation des marchés publics du Secretariat Exécutif du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les IST et les Epidemies (SE/CNLS-TP) *publié* sur le portail web des marchés publics le *25 Septembre 2023 (Version N°3)*.

2. Le Secretariat Exécutif du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les IST et les Epidemies (SE/CNLS-TP) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de l'USAID, afin de financer le Programme Santé, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à l'Evaluation de la phase Pilote de la Politique Nationale de santé communautaire– N° SIGMAP : PI_D/CPPFE_82380.

3. Les prestations comprennent essentiellement :

   — la description de la structure et le processus de mise en œuvre de la phase pilote,

   — la détermination des principaux résultats de la mise en œuvre de la phase pilote de la PNSC ;

   — le Calcul et la comparaison des indicateurs de performance ;

   — l'identification des facteurs de succès, les goulots et les bonnes pratiques observés pendant la phase pilote de la PNSC ;

   — la proposition des actions d'amélioration le cas échéant et des orientations pertinentes pour la généralisation de la PNSC au Bénin.

Voir les termes de références ci-joints pour plus d'informations.

4.Le délai de réalisation de la mission par le personnel clé est de trente **(30) jours ouvrables** étalés sur une période de deux (02) mois au maximum.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste de candidats au minimum présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de l'Avis à Manifestation d'Intérêt par l'autorité contractante qui communique les termes de références du marché au premier sélectionné sur la liste. Cette liste doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste).

8. Parmi les cabinets classés, l'autorité contractante retient celui qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission selon la méthode de sélection fondée sur la qualification du consultant (SFQC). Seul le candidat présélectionné sera invité à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociation.

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si aucun pli n'est reçu, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	**Note pour le critère**	**Sous critères d'évaluation et note**	**Moyens de Preuve à fournir par le candidat**
1. Nature des activités du cabinet / firme en relation avec le domaine des prestations	10	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.	le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences	25	**Trois (03) marchés similaires**	• ***Pour les anciens***

générales du cabinet / firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années (2014 à 2023) et éventuellement de l'année en cours.		**12.5 points** par marché similaire relatif à l'évaluation de la phase pilote de la politique nationale d'un secteur d'activités	***cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde jusqu'à la page de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années (2014 à 2023) et éventuellement de l'année en cours.	50	**Deux (02) marchés similaires** **25 points** par marché similaire relatif à l'évaluation de la phase pilote de la politique nationale du secteur de la santé au Bénin ou dans la sous-région.	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	- Note de présentation du Cabinet : **2.5 points** ; - Organigramme de la structure : **2.5 points**	Note de présentation du Cabinet /firmes et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	**Un (01) investigateur principal d'un niveau minimum de doctorat en médecine au moins dix (10) ans d'expériences** (02 points). Il doit être : - Titulaire d'un doctorat médecine (au moins 10 ans d'expérience) — ou d'un doctorat en santé publique (au moins 3 ans d'expérience)	Liste du personnel, CV et copie simple des diplômes

		— Expérience avérée d'au moins 4 études en santé communautaire — Expérience avérée d'au moins 2 évaluations d'interventions de santé publique- — Avoir une bonne connaissance du secteur de la Sante au Benin **Spécialiste en suivi évaluation (02 points)**. Il doit avoir : - Titulaire d'un master en gestion de projet ou en planification (au moins 2 ans d'expérience)- - une connaissance du secteur de la Sante au Benin est primordiale, - une parfaite connaissance et maitrise de l'arsenal juridique et règlementaire en matière de gestion sociale au Bénin **Un (1) Sociologue de la santé** (02 points) - Titulaire d'un master en sociologie ou socio anthropologie de la santé (au moins 2 ans d'expérience) -Expérience avérée d'au moins 2 études en communauté dans le secteur de la santé **Assistant de recherche** (02 points) — Titulaire d'un master en santé communautaire (au moins 2 ans d'expérience) — Expérience avérée d'au moins 2 études en communauté dans le secteur de la santé **Data manager** (02 points) — Titulaire d'une licence 3 en santé publique, santé communautaire, biostatistique	

		ou autre diplôme équivalent (au moins 2 ans d'expérience) — Expérience avérée d'au moins 2 études en communauté dans le secteur de la santé	
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être retenu est de soixante (60) points et le candidat classé premier (1er) sera invité à présenter une proposition technique et une proposition financière.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à compter du ..09 NOV 2023..... à l'adresse ci-dessous :Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du SE/CNLS-TP situé au 1er étage de l'immeuble *BOUAKE à Saint Michel Gbéto, dans la rue de l'Atlantique Assurance, tel : 45 52 02 91 / 58 84 05 18 – Cotonou de 8h00 – 12h 30 et de 14h00 – 17h30* , (heure locale GMT + 1), email **:** bhodonou@gouv.bj

12. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

13.Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du SE/CNLS-TP situé au 1er étage de l'immeuble *BOUAKE à Saint Michel Gbéto, dans la rue de l'Atlantique Assurance* au plus tard le .12.0..NOV..2023..... à 9 heures 30 minutes. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du SE/CNLS-TP situé

au 1er étage de l'immeuble *BOUAKE à Saint Michel Gbéto, dans la rue de l'Atlantique Assurance*

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

BON A LANCER
DNCMP/DCMP MS

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Cotonou, le 09 NOV 2023

CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE VIH / SIDA, LA TUBERCULOSE, LE PALUDISME, LES HEPATITES, LES IST ET LES MALADIES TROPICALES NEGLIGEES
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
LA PRMP

Bernice A. Grâce HODONOU
Personne Responsable des Marchés Publics